

Compte rendu de la séance du 12 avril 2017

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 et 2311-2 et suivants,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation législative de voter le budget primitif,

Vu l'affectation des résultats du compte administratif 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	567 957.01	466 148.00
Recettes	567 957.01	466 148.00

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	205 741.50	268 631.48
Recettes	205 741.60	268 631.48

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2017, il y a lieu de voter les taux d'imposition.

Il rappelle que les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation 7.48 %

Taxe foncière (bâti) 10.01 %

Taxe foncière (non bâti) 35.66 %

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017, comme indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

* Nouveau bâtiment communal "La Paranthèse" :

Réalisation d'un règlement intérieur

Mise en place de différentes commissions

Proposition d'une personne en service civique : définir le profil du poste

* Réalisation du revêtement de la grande rue : fin avril

* Réunion sur l'assainissement

* Réunion CAP Coordination Autonomie Prévention : réunion en septembre

à Peyrus (cours sur le numérique)

* Centre de loisirs à Montvendre

* Permanence pour les élections

Séance levée à 22 h 20

Prochain conseil le 31 mai à 20 h